UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 095
Séance du 16 octobre 2026

Contingent CRCT 2027-2028

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =	*moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération =	*majorité absolue des membres en exercice*

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 28
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 08 octobre 2026.

Le contingent CRCT 2027-2028, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

Signé le lundi 19 octobre 2026,
A 10:33:14
Par Anne Daguet-Gagey, Présidente



SERVICE CENTRAUX
9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Détermination du nombre de semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques qui seront attribués au titre de l'établissement pour l'année universitaire 2027-2028.

Au niveau local, aucun contingent n'est déterminé par l'administration centrale, il appartient au conseil d'administration de chaque établissement de fixer le nombre de CRCT qu'il souhaite attribuer.

Pour l'année universitaire 2027-2028 il est proposé de fixer à 6 le nombre de semestre de CRCT à attribuer au titre de l'université d'Artois.